

République Française
Département des Hautes-Alpes
Communauté de Communes du Pays des Écrins

DELIBERATION N° 11 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER 2022

Objet : Cession du lot 14 de la Série E - à L'Argentière-La Bessée - à l'entreprise KARS.

Secrétaire de séance : Florene TORRENT

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de voix

Présents : 19

Pour : 24

Absents :

Contre :

Pouvoirs : 5

Abstention :

Excusé : 1

Nomenclature acte : 9-1

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25 FEV. 2022

Publié ou notifié le : 25 FEV. 2022

Présents : Marie BAILLARD, Marie-Noëlle DISDIER, Alice PRUD'HOMME, Sandrine REYMOND, Marie-José SAVOLDELLI, Florence TORRENT, Christian CANTON, Marcel CHAUD, Jean CONREAUX, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gilles PIERRE, François ROTH, Alain SANCHEZ, Serge THIVOLLE, Laurent VERNET.

Pouvoirs : Dominique BARNEOUD à Sandrine REYMOND.
Carine QUILICI à Alain SANCHEZ.
Bruno LAROCHE à Marie BAILLARD.
Michel CHEYLAN à Cyrille DRUJON D'ASTROS.
Didier PLUQUET à Marcel CHAUD.

Excusée : Marie-Pierre HAMMES.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février 18 h30, la Communauté de Communes du Pays des Écrins étant assemblée en session ordinaire, au Foyer Culturel de L'Argentière-La Bessée, après convocation légale du 18 février 2022, sous la Présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

Délibération présentée par : Cyrille DRUJON D'ASTROS.

- **Vu** l'acte n° 12274 du 14 octobre 2006, autorisant la location a 14 (travées du bâtiment Série E) de la copropriété L'Usine, à l'entreprise KARS.
- **Vu** la demande d'acquisition aux termes du bail des 15 ans, par le gérant de la société KARS en date du 24 janvier 2022.
- **Vu** la nécessité de réaliser les diagnostics (Amiante, mesurage...) nécessaires à la vente.
- **Vu** la Décision du Bureau Statutaire du 04 février 2022.

Le Président propose d'engager la cession du lot 14 du bâtiment Série E loués à l'entreprise KARS à l'euro symbolique et d'engager les diagnostics nécessaires à la vente.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- *Approuve l'exposé du Président.*
- *Décide d'engager la procédure de cession du lo 14 du bâtiment Série E loués à l'entreprise KARS à l'euro symbolique à partir du 1^{er} novembre 2021.*
- *Décide de faire réaliser les diagnostics nécessaires à la vente.*
- *Décide de faire porter à l'acquéreur toutes les charges de préparation des actes et d'enregistrement.*
- *Décide de faire porter à la charge de KARS les taxes et charges dues jusqu'à la conclusion de la vente*
- *Autorise le Président à signer tout acte qui découlerait de la présente décision.*
- *Décide de donner mandat au notaire pour conclure la vente.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS DES ECRINS (05)

Utilisateur : KIHAL Amelle

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DELIB11DU240222 |
| Date de la décision : | 2022-02-24 00:00:00+01 |
| Objet : | Cession du lot 14 de la Série E - à L'Argentière-La Bessée - à l'entreprise KARS. |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 9.1 - Autres domaines de compétences des communes |
| Identifiant unique : | 005-240500462-20220224-DELIB11DU240222-D E |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 005-240500462-20220224-DELIB11DU240222-DE-1-1_0.xml | text/xml | 913 |
| Nom original : | | |
| SKM_C45822022513232.pdf | application/pdf | 98311 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-005-240500462-20220224-DELIB11DU240222-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 98311 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 25 février 2022 à 13h59min24s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 25 février 2022 à 13h59min24s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 25 février 2022 à 13h59min25s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 25 février 2022 à 13h59min37s | Reçu par le MI le 2022-02-25 |

